

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.548.955, un actif net de D : 3.528.412 et un bénéfice de la période de D : 43.453.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphes post Conclusion**

- Les emplois en titres émis par l' AMEN BANK représentent à la clôture de la période 28,05% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Tunis, le 24 juillet 2025**  
**Le commissaire aux comptes**  
**DELTA CONSULT**  
**Said MALLEK**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 775 961</u>	<u>604 223</u>	<u>1 352 881</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 607 094	554 372	1 223 121
Tires des Organismes de Placement Collectif		168 867	49 851	129 760
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 770 185</u>	<u>399 461</u>	<u>1 303 384</u>
Placements monétaires	5	1 770 185	369 484	1 303 384
Disponibilités		-	29 977	-
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 809</u>	<u>202 284</u>	<u>2 809</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>3 548 955</u></u>	<u><u>1 205 968</u></u>	<u><u>2 659 074</u></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	12 728	4 045	9 654
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	7 815	71	3 345
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>20 543</u></u>	<u><u>4 116</u></u>	<u><u>12 999</u></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	3 433 938	1 176 838	2 518 835
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	6	12
Sommes distribuables de la période		94 453	25 009	127 229
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>3 528 412</u></u>	<u><u>1 201 852</u></u>	<u><u>2 646 075</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>3 548 955</u></u>	<u><u>1 205 968</u></u>	<u><u>2 659 074</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	Période du 01/04 au 30/06/20 25	Période du 01/01 au 30/06/20 25	Période du 01/04 au 30/06/20 24	Période du 01/01 au 30/06/20 24	Année  2024
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	33 487	54 665	7 051	13 480	41 191
Revenus des obligations et valeurs assimilées		27 542	48 721	7 051	13 480	41 191
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		5 945	5 945	-	-	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	16 905	28 039	346	2 140	4 052
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	6 685	19 274	8 638	15 608	88 095
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		57 076	101 979	16 034	31 229	133 338
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(8 460)	(15 865)	(4 178)	(8 397)	(23 364)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		48 616	86 114	11 856	22 832	109 974
<b>Autres charges</b>	14	(1 725)	(3 392)	(985)	(1 759)	(6 826)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		46 891	82 723	10 871	21 072	103 148
Régularisation du résultat d'exploitation		14 686	11 730	4 293	3 936	24 081
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		61 577	94 453	15 164	25 009	127 229
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14 686)	(11 730)	(4 293)	(3 936)	(24 081)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(3 438)	(1 694)	(3 192)	(2 458)	540
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	303	3 834	3 848	3 523
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		43 453	81 332	11 512	22 462	107 210

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	43 453	81 332	11 512	22 462	107 210
Résultat d'exploitation	46 891	82 723	10 871	21 072	103 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 438)	(1 694)	(3 192)	(2 458)	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	303	3 834	3 848	3 523
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(179 552)	(179 552)	(32 732)	(32 732)	(32 732)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	1 013 028	980 556	211 061	172 646	1 532 121
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	4 386 030	4 942 269	484 247	541 790	4 142 510
- Régularisation des sommes non distribuables	1 618	1 665	576	614	7 063
- Régularisation des sommes distribuables	228 542	257 474	17 618	20 120	132 050
<b>Rachats</b>					
- Capital	(3 442 504)	(4 026 691)	(277 761)	(372 094)	(2 635 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(546)	(749)	(291)	(355)	(5 027)
- Régularisation des sommes distribuables	(160 112)	(193 411)	(13 327)	(17 430)	(109 208)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>876 929</b>	<b>882 337</b>	<b>189 842</b>	<b>162 376</b>	<b>1 606 599</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	2 651 483	2 646 075	1 012 010	1 039 476	1 039 476
En fin de période	3 528 412	3 528 412	1 201 852	1 201 852	2 646 075
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	23 707	23 973	9 242	9 593	9 593
En fin de période	32 687	32 687	11 212	11 212	23 973
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107.945</b>	<b>107.945</b>	<b>107.193</b>	<b>107.193</b>	<b>110.377</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1.26%</b>	<b>2.60%</b>	<b>1.13%</b>	<b>2.19%</b>	<b>5.13%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1<sup>er</sup> août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025, à D : 1.775.961 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>1 546 700</b>	<b>1 607 094</b>	<b>45.55%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>			<b>652 500</b>	<b>673 548</b>	<b>19.09%</b>
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	52 500	54 780	1.55%
TNIPE0BZ0LR6	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	200 000	213 250	6.04%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	100 000	101 205	2.87%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	300 000	304 292	8.62%
<b><u>Emprunt National</u></b>			<b>700 000</b>	<b>727 047</b>	<b>20.61%</b>
TNX0K9990B08	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	202 049	5.73%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	159 406	4.52%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	365 592	10.36%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>			<b>194 200</b>	<b>206 499</b>	<b>5.85%</b>
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	206 499	5.85%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>163 923</b>	<b>168 867</b>	<b>4.79%</b>
<b><u>Parts FCP</u></b>					
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	26 340	0.75%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	647	66 138	67 223	1.91%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	719	77 157	75 304	2.13%
<b>Total</b>			<b>1 710 623</b>	<b>1 775 961</b>	<b>50.33%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>50.04%</b>		

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 1.770.185 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	<b>Dépôt à vue</b>	<b>426 084</b>	<b>427 678</b>	<b>12.12%</b>
	AMEN BANK	426 084	427 678	12.12%
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>990 587</b>	<b>995 459</b>	<b>28.21%</b>
TNDTPVGD3V95	Amen Bank au 14/08/2025 (90 jours) au taux de 8%	492 157	496 166	14.06%
TN0G1Y2C5NH9	Amen Bank au 10/07/2025 (20 jours) au taux de 7,09%	498 431	499 294	14.15%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>346 000</b>	<b>347 048</b>	<b>9.84%</b>
	Pension livrée ATB au 07/07/2025 à 7,75% pour 53 jours	81 000	81 820	2.32%
	Pension livrée ATB au 28/07/2025 à 7,75% pour 31 jours	265 000	265 228	7.52%
<b>Total général</b>		<b>1 762 672</b>	<b>1 770 185</b>	<b>50.17%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>49.88%</b>		

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 2.809 contre D : 202.284 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	200 060	-
Retenue à la source sur commissions	-	300	-
Autres Créances d'Exploitation	2 809	1 924	2 809
<b>Total</b>	<b>2 809</b>	<b>202 284</b>	<b>2 809</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2025 à D : 12.728 contre D : 4.045 au 30 juin 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Smart Asset Management	-	845	-
Maxula Bourse	7 968	845	7 261
Rémunération du dépositaire	4 760	2 354	2 393
<b>Total</b>	<b>12 728</b>	<b>4 045</b>	<b>9 654</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 7.815 contre D : 71 au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	7 231	-	2 428
Redevance du CMF	284	71	243
Retenue à la source sur commissions	-	-	238
TCL	50	-	36
CSS	250	-	400
<b>Total</b>	<b>7 815</b>	<b>71</b>	<b>3 345</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2025, se détaillent comme suit :

### Capital au 31-12-2024

Montant	2 518 835
Nombre de titres	23 973
Nombre d'actionnaires	69

### Souscriptions réalisées

Montant	4 942 269
Nombre de titres émis	47 038
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

### Rachats effectués

Montant	(4 026 691)
Nombre de titres rachetés	(38 324)
Nombre d'actionnaires sortants	(19)

### Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	303
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 694)
Régularisation des sommes non distribuables	916

### Capital au 30-06-2025

Montant	3 433 938
Nombre de titres	32 687
Nombre d'actionnaires	56

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 33.487 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, contre D : 7.051 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Du 01/04 Au 30/06/2024	Du 01/01 Au 30/06/2024	Année 2024
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	27 027	32 188	1 973	4 298	13 574
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	516	16 533	5 078	9 182	27 617
<b><u>Dividendes</u></b>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	5 945	5 945	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>33 487</b>	<b>54 665</b>	<b>7 051</b>	<b>13 480</b>	<b>41 191</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 16.905, contre D : 346 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Du 01/04 Au 30/06/2024	Du 01/01 Au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	1 681	2 485	346	816	2 727
Intérêts des certificats de dépôt	15 224	25 555	-	-	-
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	-	-	1 325	1 325
<b>TOTAL</b>	<b>16 905</b>	<b>28 039</b>	<b>346</b>	<b>2 140</b>	<b>4 052</b>

**Note 12 : Revenus des pensions livrées**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 6.685, contre D : 8.638 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Du 01/04 Au 30/06/2024	Du 01/01 Au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	6 685	19 274	8 638	15 608	88 095
<b>TOTAL</b>	<b>6 685</b>	<b>19 274</b>	<b>8 638</b>	<b>15 608</b>	<b>88 095</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 8.460, contre D : 4.178 pour la même période de l'exercice 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Du 01/04 Au 30/06/2024	Du 01/01 Au 30/06/2024	Année 2024
Commission de gestion	6 066	11 105	906	1 832	11 441
Commission de distribution	-	-	906	1 832	2 390
Commission de dépôt	2 395	4 760	2 367	4 734	9 533
<b>Total</b>	<b>8 460</b>	<b>15 865</b>	<b>4 178</b>	<b>8 397</b>	<b>23 364</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 1.725, contre D : 985 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Du 01/04 Au 30/06/2024	Du 01/01 Au 30/06/2024	Année 2024
Redevance du CMF	850	1 555	254	513	1 937
Commissions bancaires	479	1 329	729	1 210	4 248
TCL	144	256	-	-	201
CSS	250	250	-	-	400
Autres	2	2	3	36	40

<b>Total</b>	<b>1 725</b>	<b>3 392</b>	<b>985</b>	<b>1 759</b>	<b>6 826</b>

**Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.